

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Avis d'élections et de déclaration électorale à la Commission scolaire franco-manitobaine

Division scolaire franco-manitobaine (Loi sur les élections municipales et scolaires – Article 48 (2))

WINNIPEG, le 22 septembre 2022 – Avis est donné par la présente qu'il y aura des élections scolaires le 26 octobre prochain dans trois (3) régions de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM). Avis est aussi donné qu'il y a une élection par acclamation dans la région SUD.

RÉGION EST

Les électeurs de la Région EST devront élire au poste de commissaire trois (3) des personnes suivantes dont la candidature a été enregistrée (l'électeur vote pour trois personnes) :

**Roxane Dupuis
Yolande Dupuis**

**Rhéal Gagnon
David Vielfaure**

RÉGION NORD ET OUEST

Les électeurs de la Région NORD ET OUEST devront élire au poste de commissaire deux (2) des personnes suivantes dont la candidature a été enregistrée (l'électeur vote pour deux personnes) :

Joanne Colliou

Bernard Lesage

Mario Tanguay

RÉGION URBAINE

Les électeurs de la Région URBAINE devront élire au poste de commissaire d'école quatre (4) des personnes suivantes dont la candidature a été enregistrée (l'électeur vote pour quatre personnes) :

**Alain Jacques
Sylvie Schmitt**

**Alphonse Lawson-Hellu
Michel Simard**

**Lisbeth Savard
Gilbert Weeh**

RÉGION SUD

Avis est donnée que le candidat ci-dessous est élu par acclamation au poste de commissaire de la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) :

Denis Clément

La CSFM nommera une personne qualifiée pour pourvoir le poste vacant selon la Loi sur les écoles publiques Article 26.6.

1/3

Source:

Joanne McAvoy
Agente des communications
Division scolaire franco-manitobaine
1 204 894-6160
joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

La Division scolaire franco-manitobaine est un réseau de 25 établissements d'enseignement en français, dont un centre d'apprentissage pour adultes, répartis à l'échelle du Manitoba. Vous pouvez suivre les activités de la DSFM sur notre site Internet DSFM.mb.ca et sur nos réseaux sociaux @DSFMecole.

APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE

Vote par anticipation

Le vote par anticipation se tiendra le mercredi 19 octobre 2022 de 8 h à 20 h.

Le vote par anticipation pour la région **EST** se tiendra au bureau de la Municipalité de Taché, 28007, chemin Mun à Dufresne (Intersection de la Route No 206 et de la Route No 1).

Le vote par anticipation pour la région **NORD et OUEST** se tiendra à l'école La Source, T-102, avenue Sainte-Barbara à Shilo.

Le vote par anticipation pour la région **URBAINE** se tiendra à l'école Voix des Prairies au 851, chemin Panet à Winnipeg.

Vote par enveloppe scellée

Le vote par enveloppe scellée se tiendra du **24 septembre au 23 octobre** 2022. La date limite pour poster l'enveloppe est le 14 octobre 2022. Les demandes d'obtention d'un formulaire de vote scellé sont faites auprès de la fonctionnaire électorale principale.

Jour du scrutin

L'élection se tiendra le mercredi **26 octobre 2022 de 8 h à 20 h**.

Les électeurs de la région **EST** votent dans une des écoles suivantes :

École/Collège régional Gabrielle-Roy	310 A, chemin Lamoureux, Île-des-Chênes (Manitoba)
École Lagimodière	361, rue Senez, Lorette (Manitoba)
École Noël-Ritchot	45, avenue de la Digue, Saint-Norbert (Manitoba)
École Pointe-des-Chênes	90, chemin Arena, Sainte-Anne (Manitoba)
École communautaire Saint-Georges	14, baie Caron, Saint-Georges (Manitoba)
École Saint-Joachim	29, baie Normandeau, La Broquerie (Manitoba)

Les électeurs de la région **NORD et OUEST** votent dans une des écoles suivantes :

École communautaire Aurèle-Lemoine	81, chemin des anciens combattants, Saint-Laurent
École communautaire Gilbert-Rosset	108, rue Bériault, Saint-Claude (Manitoba)
École communautaire La Voie du Nord	271, chemin Weir, Thompson (Manitoba)
École Jours de Plaine	283, route provinciale 480, Laurier (Manitoba)
École La Source	T-102, avenue Sainte-Barbara, Shilo (Manitoba)
École régionale Notre-Dame	70, rue Notre-Dame, Notre-Dame-de-Lourdes (Manitoba)
École Saint-Lazare	116, avenue Chartier Est, Saint-Lazare (Manitoba)

2/3

Source:

Joanne McAvoy
Agente des communications
Division scolaire franco-manitobaine
1 204 894-6160
joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

La Division scolaire franco-manitobaine est un réseau de 25 établissements d'enseignement en français, dont un centre d'apprentissage pour adultes, répartis à l'échelle du Manitoba. Vous pouvez suivre les activités de la DSFM sur notre site Internet DSFM.mb.ca et sur nos réseaux sociaux @DSFMecole.

APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE

Les électeurs de la région **URBAINE** votent dans les écoles suivantes :

École Christine-Lespérance	425, chemin John Forsyth, Winnipeg (Manitoba)
École Lacerte	1101, promenade Autumnwood, Winnipeg
Centre scolaire Léo-Rémillard	1095, chemin St. Anne's, Winnipeg (Manitoba)
Collège Louis-Riel	585, rue Saint-Jean-Baptiste, Winnipeg (Manitoba)
École Précieux-Sang	209, rue Kenny, Winnipeg (Manitoba)
École Roméo-Dallaire	81, chemin Quail Ridge, Winnipeg (Manitoba)
École Taché	744, rue Langevin, Winnipeg (Manitoba)
École Voix des Prairies	851, chemin Panet, Winnipeg (Manitoba)

Lorsque l'électeur se présente au bureau de scrutin, il doit s'assurer d'avoir une pièce d'identité officielle avec photo ou deux pièces d'identité officielles sans photo (par exemple ; carte d'assurance sociale, carte d'assurance-maladie, certificat de naissance).

Inscription à la liste électorale

Les électeurs peuvent s'inscrire sur la liste électorale en ligne au site Web de la DSFM. Les familles dont les enfants sont inscrits à la DSFM sont automatiquement inscrites à la liste électorale, ainsi que les diplômés depuis 2015.

Pour obtenir plus d'information sur le statut d'électeur, visitez le site Web de la DSFM www.DSFM.mb.ca.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec la fonctionnaire électorale principale, Lucille Daudet-Mitchell, par téléphone (1 204 851-8426) ou par courriel (lucille.daudet@dsfm.mb.ca).

Source:

Joanne McAvoy
Agente des communications
Division scolaire franco-manitobaine
1 204 894-6160
joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

La Division scolaire franco-manitobaine est un réseau de 25 établissements d'enseignement en français, dont un centre d'apprentissage pour adultes, répartis à l'échelle du Manitoba. Vous pouvez suivre les activités de la DSFM sur notre site Internet DSFM.mb.ca et sur nos réseaux sociaux @DSFMecole.

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ RÉVISÉ 4 OCTOBRE 2022

Avis d'élection pour la région NORD et OUEST

Division scolaire franco-manitobaine (Loi sur les élections municipales et scolaires – Article 48 (2))

WINNIPEG, le 22 septembre 2022 – Avis est donné par la présente que les électeurs de la Région **NORD ET OUEST** de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) devront élire au poste de commissaire d'école **deux (2)** des personnes suivantes dont la candidature a été enregistrée (l'électeur vote pour deux personnes) :

Joanne Colliou

Bernard Lesage

Mario Tanguay

Les électeurs votent dans un des endroits suivants :

École

École communautaire Aurèle-Lemoine

École communautaire Gilbert-Rosset

École communautaire La Voie du Nord

École Jours de Plaine

Centre communautaire Sprucewoods

École régionale Notre-Dame

École Saint-Lazare

Adresse

81, chemin des anciens combattants, Saint-Laurent (Manitoba)

108, rue Bériault, Saint-Claude (Manitoba)

271, chemin Weir, Thompson (Manitoba)

283, route provinciale 480, Laurier (Manitoba)

5, avenue Woods, Sprucewoods (Manitoba)

70, rue Notre-Dame, Notre-Dame-de-Lourdes (Manitoba)

116, avenue Chartier Est, Saint-Lazare (Manitoba)

Vote par anticipation

Le vote par anticipation se tiendra le mercredi 19 octobre 2022 de 8 h à 20 h à **l'école régionale Notre-Dame, 70, rue Notre-Dame à Notre-Dame-de-Lourdes au Manitoba.**

Vote par enveloppe scellée

Le vote par enveloppe scellée se tiendra du 24 septembre au 23 octobre 2022. La date limite pour poster l'enveloppe est le 14 octobre 2022. Les demandes d'obtention d'un formulaire de vote scellé sont faites auprès de la fonctionnaire électorale principale.

Jour du scrutin

L'élection se tiendra le mercredi 26 octobre 2022 de 8 h à 20 h. Lorsque l'électeur se présente au bureau de scrutin, il doit s'assurer d'avoir une pièce d'identité officielle avec photo ou deux pièces d'identité officielles sans photo (par exemple ; carte d'assurance sociale, carte d'assurance-maladie, certificat de naissance).

1/2

Source:

Joanne McAvoy

Agente des communications

Division scolaire franco-manitobaine

1 204 894-6160

joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

La Division scolaire franco-manitobaine est un réseau de 25 établissements d'enseignement en français, dont un centre d'apprentissage pour adultes, répartis à l'échelle du Manitoba. Vous pouvez suivre les activités de la DSFM sur notre site Internet DSFM.mb.ca et sur nos réseaux sociaux @DSFMecole.

APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE

Inscription à la liste électorale

Les électeurs peuvent s'inscrire sur la liste électorale en ligne au site Web de la DSFM. Les familles de la DSFM sont déjà inscrites.

Trouvez les informations concernant les avis et déclaration d'élection pour les quatre régions au site Web de la DSFM www.DSFM.mb.ca.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec la fonctionnaire électorale principale, Lucille Daudet-Mitchell, par téléphone (1 204 851-8426) ou par courriel (lucille.daudet@dsfm.mb.ca).

- 30 -

2/2

Source:

Joanne McAvoy
Agente des communications
Division scolaire franco-manitobaine
1 204 894-6160
joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

La Division scolaire franco-manitobaine est un réseau de 25 établissements d'enseignement en français, dont un centre d'apprentissage pour adultes, répartis à l'échelle du Manitoba. Vous pouvez suivre les activités de la DSFM sur notre site Internet DSFM.mb.ca et sur nos réseaux sociaux @DSFMecole.

APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Avis de mise en candidature

pour les élections des commissaires du 26 octobre 2022
dans l'autorité locale de la DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

WINNIPEG, le 14 septembre 2022 – Avis est donnée par la présente que la fonctionnaire électorale principale recevra les candidatures pour les postes de commissaire des régions suivantes :

RÉGION EST : trois (3) postes à combler

École/Collège régional Gabrielle-Roy, École Lagimodière, École Noël-Ritchot, École Pointe-des-Chênes, École communautaire Saint-Georges et École Saint-Joachim.

RÉGION NORD ET OUEST : deux (2) postes à combler

École communautaire Aurèle-Lemoine, École communautaire Gilbert-Rosset, École Jours de Plaine, École La Source, École communautaire La Voie du Nord, École Saint-Lazare et École régionale Notre-Dame.

RÉGION SUD : deux (2) postes à combler

École communautaire Réal-Bérard, École régionale Saint-Jean-Baptiste et École Sainte-Agathe.

RÉGION URBAINE : quatre (4) postes à combler

École Christine-Lespérance, École Lacerte, Centre scolaire Léo-Rémillard, Collège Louis-Riel, École Précieux-Sang, École Roméo-Dallaire, École Taché et École Voix des Prairies.

Selon l'article 39 de la Loi sur les élections municipales et scolaires, la période des mises en candidature commence à 8 h, le 14 septembre 2022 et se termine à 16 h 30, le 20 septembre 2022. Les déclarations de candidature ne peuvent pas être acceptées après cette date.

Les déclarations de candidature sont faites par écrit et sont signées par au moins 25 électeurs de la circonscription électorale. Selon l'article 42(1) de la Loi sur les élections municipales et scolaires, chaque déclaration doit être accompagnée par les formulaires N^{os} 13 *Nomination de candidature* et 14 *Déclaration du (de la) candidat(e)*.

Il est possible d'obtenir, sur demande, des formulaires de déclarations de candidature auprès de la fonctionnaire électorale principale Lucille Daudet-Mitchell par téléphone (204 851-8426) ou par courriel (lucille.daudet@dsfm.mb.ca). Les déclarations de candidature peuvent être déposées en personne auprès aux dates et heures précisées. Les déclarations de candidature qui ne sont pas accompagnées des documents requis ou qui ne sont pas remises comme il se doit seront rejetées.

- 30 -

Source:

Joanne McAvoy
Agente des communications
Division scolaire franco-manitobaine
1 204 894-6160
joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

La Division scolaire franco-manitobaine est un réseau de 25 établissements d'enseignement en français, dont un centre d'apprentissage pour adultes, répartis à l'échelle du Manitoba. Vous pouvez suivre les activités de la DSFM sur notre site Internet DSFM.mb.ca et sur nos réseaux sociaux @DSFMecole.

APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE